

15ème législature

Question N° : 30863	De M. Daniel Fasquelle (Les Républicains - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Réouverture des discothèques	Analyse > Réouverture des discothèques.
Question publiée au JO le : 30/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle interroge M. le ministre de la culture sur la réouverture des discothèques dans le cadre du déconfinement national. Alors que les cinémas sont à nouveau accessibles depuis le 22 juin 2020 et que les bars et restaurants accueillent déjà du public depuis plusieurs semaines, il semble paradoxal que le Gouvernement autorise dès le 11 juillet 2020 l'ouverture des stades ayant une capacité de 5 000 personnes alors que des établissements avec une capacité d'accueil moyenne de 500 personnes, et disposant pour certains d'espaces extérieurs, restent contraints de fermer leurs portes. Il attire son attention sur la nécessité de venir en aide aux discothèques les plus sévèrement touchées économiquement, dont certaines pourraient, par exemple, ouvrir prochainement comme les bars à ambiance musicale, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur sur tout le territoire.